Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 24 (1879)

Heft: (19): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lifiés et en mesure d'exécuter de grandes commandes des cantons, pour le compte des recrues, à des prix inférieurs à ceux qui en résulteraient, si les commandes étaient réparties entre un grand nombre de fabricants.

Enfin, nous vous prions de faire les communications nécessaires sous ce rapport aux recrues futures, si elles doivent être équipées à la nouvelle ordonnance, et de vouer en outre la plus grande attention à la confection des pantalons et des bottes à introduire à l'avenir.

Département militaire suisse : HERTENSTEIN.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

M. le colonel Herzog, accompagné de 17 officiers d'état-major, vient de faire une excursion militaire dans l'est de la Suisse.

La réunion annoncée des experts pédagogiques désignés pour diriger les examens du prochain recrutement a eu lieu à Berne le 15 courant. Il s'agissait de s'entendre sur un mode de procéder aussi uniforme que possible et établi à la base du nouveau règlement. Les experts croient être parvenus à fixer les règles nécessaires d'une façon judicieuse, surtout en ce qui concerne la taxation des résultats pédagogiques. Ils espèrent que, grâce aux nouvelles améliorations, le système actuel des examens de recrutement trouvera de plus en plus faveur et que les vives critiques qui s'étaient élevées à cet égard finiront par n'avoir plus d'objets.

ZUG. — Le Conseil de l'instruction publique vient de décider qu'il serait donné dans toutes les communes un cours de répétition à tous les jeunes gens appelés au service militaire, et cela aux frais du canton. On enseignera la lecture, la composition, l'arithmétique et l'histoire nationale. Les leçons auront lieu le dimanche et dureront deux heures et demie. Les chefs de sections sont chargés d'inviter d'office les recrues à y assister, les contrôles seront tenus par les commissions militaires et la surveillance scolaire sera exercée par les commissions d'écoles

NEUCHATEL. — Dans sa séance du 12 courant, le Conseil d'Etat a nommé les citoyens dont les noms suivent, pour faire partie de la commission de taxe militaire, pour l'année 1879.

Président: Cartier, Henri, commandant, aux Brenets.

Membres : Dubois, Charles-Edouard, major, à la Chaux-de-Fonds ; Bertholet, Ali, major, aux Ponts.

Suppléants: Mosset, Charles, capitaine, au Locle ; Gueissaz, Ed., 1er lieutenant, à Fleurier.

— Le Département militaire fédéral avait demandé que les inspections de landwehr eussent lieu par bataillon à Colombier. Le Conseil d'Etat écrit au Département fédéral qu'il est prêt à le faire moyennant que la Confédération paie la solde et le transport de la troupe ; sinon, par ce temps de crise, on ne veut pas déplacer les hommes sans solde et l'inspection se fera dans les districts. *(National).*

GENÈVE. — M. Henri-Théodore Bret a été nommé premier lieutenant dans l'infanterie d'élite.

VAUD. — Le 23 courant ont été promus :

Au grade de capitaine de carabiniers : M. Vernet, Henri, 1er lieutenant, à Duillier.

Au grade de capitaine de fusiliers. 1er régiment : MM. Eperon, Emile, 1er lieut., à Allaman ; Paschoud, Louis, 1er lieut., à Lausanne ; Gétaz, François, 1er lieut., à Aubonne. 2e régiment ; MM. Mellet, Alf., 1er lieut., à Oron ; Gilliard, Ed., 1er lieut., à Fiez ; Jaccard, C., 1er lieut., à l'Auberson ; Cavin, Aug., 1er lieut., à

Mézières ; Besson, Const., 1er lieut., à Yvonand ; De la Harpe, Amédée, 1er lieut., à Lausanne. 3e régiment : MM. Perret, Jules, 1er lieut., à Aigle ; Dutoit, G.-Emile, 1er lieut., à Lausanne.

Au grade de capitaine de dragons : M. de Mestral, Henri, 1er lieut., à Chardonnay-s/ Morges.

Au grade de 1er lieut. d'artillerie de position : MM. Bron, Louis, lieutenant à Oron, et Dufour, Vincent, 1er lieut. à Brent.

— M. le lieutenant d'artillerie Jules Hirzel, à Lausanne, a été promu 1er lieutenant.

Pour paraître le 29 août 1879,

AGENDA MILITAIRE

pour les sous-officiers de toutes les armes.

HENRI ORMOND, *éditeur.* — GENÈVE

Cet agenda, unique en son genre, est composé de telle façon qu'il deviendra l'indispensable des sous-officiers de toutes les armes.

1° Basé sur les règlements, il est composé sous forme de tableaux à **remplir,** avec renvoi aux § et pages des règlements.

2° Rangé systématiquement, de manière à faire, en tous temps et tous lieux, les inscriptions à leur **place respective pour chaque partie** du service.

3° Calculé pour la durée d'un service de deux mois, il renferme aussi les renseignements règlementaires propres à faciliter le service.

4° Il est intercalé de papier blanc pour faire des annotations.

5° A la fin se trouve un **livret de caisse.**

6° Le format carnet de poche, la reliure solide et souple, avec poche et œillet.

Approuvé par des officiers supérieurs, l'éditeur recommande cet **agenda** à l'accueil favorable de MM. les sous-officiers de toutes les armes. On souscrit dès maintenant chez l'éditeur, qui enverra l'exemplaire contre remboursement. **Prix : 2 francs.**

BLOCS

D'ORDRES ET DE RAPPORTS

avec feuillets à détacher

POUR OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS DE TOUTES ARMES

(Format carnet de poche.)

PRIX : 1 fr. 20 cent.

En vente à l'imprimerie **A. Borgeaud,** Cité-Derrière, 26, Lausanne.

Envoi contre remboursement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE A. BORGEAUD. — CITÉ-DERIRÈRE, 26.